

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 66

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

À l'alinéa 148, après le mot :

« recours »,

insérer les mots :

« prévus au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.